

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Réunion de la Famille du Négoce du 1^{er} décembre 2025

Décision	Actions	Responsable
Approbation de l'ordre du jour et du relevé de décision de la réunion précédente		
Approuvé	Envoi du relevé de décisions aux adhérents	S. Briand
Actualité des marchés : Chine		
<p>Contexte</p> <p>Suite de l'enquête anti-dumping et l'exclusion de 10 Maisons de l'accord d'engagement : 7 d'entre elles ont initié une démarche individuelle.</p> <p>Une des maisons ayant bénéficié de l'accord a refusé de poursuivre le reporting et a été exclue.</p> <p>Les rencontres politiques se poursuivent entre filière et gouvernement et entre France et Chine.</p>		
<p>Discussions</p> <p>La société Larsen indique avoir reçu un refus du MOFCOM à la suite de sa demande individuelle.</p> <p>Malgré la volonté de maintenir la pression politique pour obtenir des solutions, les chances d'aboutir sont très minces</p> <p>Pression politique pour obtenir une indemnisation du préjudice commercial et des indemnisations pour arrachages consécutif.</p>		
<p>Décision</p> <p>Pas de décision</p>	<p>Suivi et poursuite des actions</p>	P. Grimbert
Actualité des marchés : Etats Unis		
<p>Contexte</p> <p>L'accord provisoire conclu cet été entre les États-Unis et la Commission européenne reste en attente de finalisation côté européen.</p> <p>Les discussions sur le budget avec notamment l'augmentation de la « taxe GAFAM » renforcent le risque de mesures de rétorsion sur le secteur vins et spiritueux.</p>		
<p>Actions : En lien avec la FEVS et les autres organisations régionales et nationales, le SMC a sensibilisé les sénateurs et la presse de l'absence de pertinence de la mesure et du risque qu'elle fait peser sur la filière.</p>		
<p>Décision</p> <p>Pas de décision</p>	<p>Suivi et poursuite des actions</p>	P. Grimbert
Travaux du GT Production / Adaptation – rendement annuel, adaptation du vignoble		
<p>Contexte</p>		

- Objectif : disposer d'une décision de rendement dès le comité permanent de janvier, avec annonce en janvier, pour donner de la visibilité à la filière.
- Les travaux du GT Production montrent que les besoins théoriques du marché ($\approx 500\ 000$ hl AP) rapportés aux surfaces affectables ($\approx 93\ 900$ ha) conduisent à un rendement économiquement insoutenable pour la majorité des exploitations.
- Le risque est double :
 - (1) Un rendement trop bas fragilise massivement la viticulture ;
 - (2) Un rendement plus élevé, non accompagné d'un plan d'adaptation, crée une surproduction et un surstock et se fera au détriment d'une partie de la viticulture.

Enjeux : La filière doit donc simultanément décider :

- D'un rendement politique, économique et socialement acceptable pour 2026,
- D'une trajectoire d'adaptation du vignoble à 5 ans,
- D'un plan de financement,
- Et d'une méthode de travail rapide et structurée pour produire ces arbitrages d'ici le Comité Permanent du 21 janvier.

Méthodologie proposée :

Un petit groupe de travail ad hoc (commando), composé de cinq personnes par famille (négoces et viticulture), a été désigné pour travailler rapidement sur un scénario acceptable (rendement et chemin d'adaptation) pour proposition au Comité Permanent du 21 janvier. L'approche doit être holistique et couvrir tous les sujets (rendement, arrachage, surproduction, financement) sur une perspective de 5 ans (jusqu'à 2030).

Discussions

Détail en Annexe

<u>Décision :</u> Validation de la proposition méthodologique	Position en comité permanent Suivi	H.Bache Gabrielsen R. Costa Savelli – T. Métais
--	---------------------------------------	--

Présentation des demandes d'accompagnement de la famille du négoces en vue du comité permanent

Contexte

La présentation des demandes d'accompagnement du négoces a été présentée et validée antérieurement. Ces demandes doivent être présentée en Comité Permanent pour que le BNIC soit mandaté pour les porter.

Enjeux :

Valider et faire avancer ces demandes malgré le contexte politique difficile pour obtenir rapidement des lignes budgétaires dédiées.

<u>Décision</u> Validation de la présentation qui sera présentée en Comité Permanent.	Présentation en Comité Permanent	T.Métais
Investissement immobilier du BNIC		

Contexte

Les locaux actuels du Pôle Technique sont jugés en très mauvais état et nécessitent une intervention rapide. La situation fait peser un risque de responsabilité sur l'interprofession, la dégradation des bâtiments étant signalée depuis plusieurs années.

Enjeux

Financiers : la réflexion immobilière intervient dans un contexte économique tendu. La question se pose de la mobilisation des réserves du BNIC (≈ 19 M€) pour les différents besoins (notamment arrachage) En outre une subvention a été obtenue pour du matériel. Doit-on y renoncer ?

Image : La construction d'un nouveau bâtiment estimé à 10–11 M€ est perçue comme difficile à assumer vis-à-vis de la profession, au regard de la conjoncture.

Fonciers : L'interprofession a déjà acquis un terrain pour un futur regroupement des sites. Une rénovation des locaux actuels compromettrait la vente du site actuel du pôle et irait à l'encontre de la logique de regroupement des services du BNIC

Discussions

Trois options ont été étudiées :

- Construction neuve (10–11 M€ ; possibilité de subventions estimé jusqu'à 30 %) : bâtiment sobre et fonctionnel, mais d'un coût jugé trop important dans le contexte actuel.
- Rénovation du site actuel (≈ 2 M€) : solution jugée non pérenne, avec un risque de devoir réinvestir dans quelques années.
- Option alternative – location temporaire : vente du site actuel, location de locaux adaptés, et maintien de la perspective de construire ultérieurement sur le terrain déjà acquis.

Un travail de définition des besoins précis du Pôle Technique (dont le laboratoire) est en cours pour ajuster les surfaces nécessaires. Il sera présenté en janvier.

Décisions :

• Demander au BNIC de proposer des solutions alternatives, notamment l'hypothèse de la location.	Position à porter en comité permanent	H. Bache Gabrielsen
• Organiser une visite des locaux actuels pour les membres intéressés.	<ul style="list-style-type: none">• Mail pour savoir qui souhaite faire la visite• Organisation de la visite en lien avec le PTDD	S. Briand
• Clarifier les besoins du PTDD	Travail avec le BNIC sur les besoins en matériel	P. Léger

Budget

Contexte : Le budget annuel du BNIC est positif, en partie grâce à la production immobilisée (~ 1 M€) liée au projet d'adaptation du vignoble.

Enjeux : pérennité de l'interprofession, nécessité de faire des choix dans les attendus.

Discussions

- Vérifier que l'immobilisation comptable ne masque pas un déficit réel (-40 000 € théorique). La comptabilisation des heures de travail sur le projet d'adaptation est considérée comme un artifice comptable. Il sera nécessaire de demander des explications précises sur cette comptabilisation et la confirmation de la vision du commissaire aux comptes.
- Demander une projection budgétaire sur 5 ans pour planifier l'utilisation des réserves.

Décision :

Demande d'explications détaillées sur la production immobilisée et projection budgétaire sur 5 ans.

Position à porter en comité permanent

H. Bache Gabrielsen

Imagine Cognac : Préparation du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale du 9 décembre 2025 – position « Cognac » des points prévus aux ordres du jour respectif

Contexte :

Imagine Cognac est une association dédiée au financement et à la conduite de projets de recherche et développement pour la filière, notamment via des Groupements d'Intérêt Scientifique (GIS). Les maisons du négoce siégeant au Conseil d'Administration contribuent par un don de 50 000 €, condition d'accès à cette gouvernance.

Enjeux :

Cette association dans un contexte particulièrement sensible sur les sujets de santé et d'environnement est essentielle pour faire avancer la filière de manière vertueuse.

Il apparaît nécessaire d'améliorer la gouvernance et la transparence pour les maisons contributrices qui actuellement n'ont pas de droit de vote.

Discussions :

1. Avancement des projets de R&D

- Projet Luma : Dernière année d'expérimentation. Les premiers éléments indiquent un résultat organoleptique positif. Le bilan est en cours de finalisation, avec un déploiement prévu en 2026.
- Projet Transfert : Programme national sur cinq ans, impliquant six régions viticoles. Il porte sur la dynamique de changement et les pratiques à zéro pesticide de synthèse.
- Programme Edge : Collaboration avec l'Université de Bordeaux visant à mesurer l'efficacité des instruments agro-environnementaux (couverts végétaux, haies, etc.).

2. Gouvernance et représentativité

Un consensus s'est exprimé : l'outil doit être amélioré afin que les financeurs se sentent réellement impliqués. À défaut, il existe un risque de perte de confiance et de désengagement qui pourrait mettre l'outil en péril.

3. Aspects budgétaires et relation avec le BNIC

Le budget révisé est excédentaire, notamment grâce aux subventions pour le programme Transfert. Plusieurs interrogations ont été formulées concernant les refacturations du BNIC (frais administratifs, personnels, communication). Les membres souhaitent disposer du détail précis de ces prestations, la présentation comptable actuelle ne permettant pas d'en identifier la nature exacte.

Décision :

- Demande de révision de la gouvernance
- Demande de précisions sur les refacturations

Position à porter en comité permanent

P. Léger

Représentation externe

Contexte : Nécessité de désigner des représentants filière à la CDOA (Commission d'orientation de l'agriculture en Charente). Détail des missions en annexe

Enjeux : Garantir la représentation de la filière les décisions relatives à l'attribution des autorisations publiques et à la gestion du foncier agricole.

Discussion : Proposition de Patricia Gaborieau comme suppléante pour représenter le BNIC à la Commission d'orientation de l'agriculture.

<u>Décision :</u> Proposition validée.	Information du BNIC et mise à jour des listes	S. Briand
Membres de commissions		
<u>Décision :</u> Remplacement de Roxane Meyer par Thomas Livorin (Maison Boinaud) à la Commission Communication.	Information du BNIC et mise à jour des listes	S. Briand

Prochaine Réunion du Conseil du SMC : 19 janvier – SMC

Chef de Famille
Hervé Bâche-Gabrielsen



ANNEXE 1 Rendement et adaptation di vignoble – discussions

RENDEMENT

- Le rendement issu du business plan est unanimement jugé incompatible avec la viabilité des exploitations.
- Le rendement 2025 devra donc être plus élevé, pour éviter un choc social et économique majeur. Par exemple, en 2019, la filière n'avait pas suivi le business plan (qui appelait 16 hl AP) pour préserver d'autres équilibres ; la même logique peut s'appliquer aujourd'hui, mais dans l'autre sens.

SURPRODUCTON

- Tout rendement supérieur au besoin du marché génère mécaniquement une surproduction.
- Cette surproduction ne peut être absorbée que si, en parallèle, des surfaces sortent du circuit cognac.

BESOIN DE « NEUTRALISATION » D'HECTARES

- Les simulations convergent sur un besoin de neutralisation d'environ 20 000 à 25 000 ha à horizon 2030.
- La « neutralisation » inclut plusieurs leviers :
 - Arrachage temporaire (le plus mobilisable rapidement et le plus acceptable pour les viticulteurs),
 - Arrachage définitif ciblé,
 - Réaffectation à d'autres débouchés (VSIG, vins sans IG), à condition que l'INAO permette une affectation 2026 valable dès la récolte 2026.
- Il faut distinguer surfaces très engagées (contrats hectares + très engagés + propriétés des maisons) et autres surfaces, plus faiblement engagées ou sans contrat sécurisé. A rendement global élevé (7,65 ou 8,4), les surfaces « autres » se retrouvent avec des rendements implicites très bas (4-5 hl AP/ha) et une forte fragilité économique. À rendement plus faible, tout le monde souffre, mais de manière plus homogène.

SOLUTIONS ET FINANCEMENTS

- Il est jugé irréaliste d'avoir pour cet hiver un plan d'arrachage financé et les instruments juridiques prêts et validés
- Affectation à d'Autres Débouchés (Vins sans IG) - Il sera donc nécessaire d'avoir d'autres leviers disponibles comme la réaffectation et il est jugé crucial d'obtenir l'accord de l'INAO pour renouveler la possibilité de réaffecter en 2026. Cela permettrait aux viticulteurs de basculer des hectares vers la production de vins sans IG comme mesure de neutralisation. Cela permettra de sortir des hectares de la production Cognac sans attendre les aides financières.
- L'arrachage temporaire est considéré comme préférable par certains car cela préserve les droits de plantation (13 ans) et permet de garder un potentiel reconstituable si le marché repart. C'est en outre sans doute psychologiquement plus acceptable pour les viticulteurs.
- L'arrachage définitif est jugé nécessaire pour certains cas (départs à la retraite, situations sans solution), mais limité car très coûteux et impossible à financer à grande échelle dans le contexte actuel.
- Concernant les aides : un plan d'arrachage de 130 M€ a été annoncé par le gouvernement. Il est essentiel de demander une part pour Cognac correspondant au préjudice calculé sur la Chine (environ 3 500 hectares) pour de l'arrachage définitif, à défaut de pouvoir obtenir la défense de nos demandes par la France auprès de l'Union Européenne.

Sur la question du financement par la filière (CVO, répartition négoce – viticulture, emprunt, prélèvement sur les réserves...) : le point n'est pas tranché

ANNEXE 2 : La CDOA - Commission d'orientation de l'agriculture

La CDOA est une instance consultative instituée par le Code rural et de la pêche maritime — articles R313-1 et suivants.

Elle joue un rôle d'organe d'orientation et de concertation au niveau départemental pour l'agriculture, l'agro-industrie et le monde rural.

Missions et rôles

La CDOA a pour principales missions :

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques agricoles, rurales et forestières dans le département.
- Être consultée sur le projet du préfet définissant les priorités en matière d'orientation des productions agricoles et d'aménagement des structures d'exploitation.
- Donner un avis — préalable aux décisions préfectorales — sur des dossiers individuels ou réglementaires : demandes d'autorisation d'exploiter (contrôle des structures), demandes de dotation pour jeunes agriculteurs, modifications de structure, aides, modes de production, changements de production, etc.
- Être informée de l'utilisation des crédits publics (État, Union européenne, collectivités territoriales) alloués à l'agriculture dans le département.

La CDOA cherche à garantir la cohérence de l'évolution agricole du territoire — entre installations, exploitations, soutien, protection de l'environnement, et développement rural

Composition

La CDOA est présidée par le préfet du département (ou son représentant).

Elle regroupe des représentants d'acteurs variés du monde agricole, rural, économique, social et environnemental, parmi lesquels (liste non exhaustive) :

- Le Président du conseil régional et le Président du conseil départemental (ou leurs représentants)
- Un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, le cas échéant
- Le directeur (ou représentant) de la direction départementale des territoires (administration agricole) et celui des finances publiques
- Trois représentants de la chambre d'agriculture (dont un pour les sociétés coopératives)
- Le président (ou représentant) de la caisse de mutualité sociale agricole
- Représentants des activités de transformation des produits agricoles (coopératives ou entreprises agroalimentaires)
- Plusieurs représentants des syndicats d'exploitants agricoles
- Un représentant des salariés agricoles
- Représentants des acteurs du commerce/distribution agroalimentaire, des financeurs agricoles, des propriétaires agricoles, des fermiers-métayers, de la propriété forestière

- Représentants d'associations de protection de l'environnement, de consommateurs, d'artisanat, parfois de personnes qualifiées, et le cas échéant d'un établissement public de parc national présent dans le département

Le mandat des membres est fixé à trois ans.